

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/12-551-1388 du 30/01/2012

### **BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (BIA) - CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE (CAEA) - SESSION 2012**

Référence : bulletin officiel de l'Education Nationale n° 3 du 19 janvier 2012

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme TAVERNIER - Tel : 04 42 91 72 12 - Fax : 04 42 38 73 45

Le registre des inscriptions est ouvert pour la session 2012, aux candidats âgés de 13 ans au moins à la date des épreuves (arrêté du 04/11/1999 publié au B.O.E.N. n°40 du 11/11/1999).

**Les candidats doivent s'inscrire par Internet à l'adresse suivante :**

<http://bia.ac-aix-marseille.fr/>

**Du Mercredi 1<sup>er</sup> février 2012 au Vendredi 16 mars 2012**

Les épreuves auront lieu le **Mercredi 16 mai 2012 à 14 h 30** sur la base des sujets nationaux.

- ⇒ pour le brevet d'initiation aéronautique, durée totale des épreuves : 2 h 30
- ⇒ pour le certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique durée totale des épreuves : 3 h 00

- 1°) Le seul matériel autorisé pour les deux examens (BIA – CAEA) est une calculatrice non programmable et non graphique.
- 2°) **Les résultats seront affichés dans les centres d'examen, et seront mis en ligne sur le site académique du rectorat d'Aix en Provence [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr) à la rubrique « Examens » puis « Publinet, les résultats »**
- 3°) **En cas de réussite à un de ces examens, et afin que leur diplôme leur soit envoyé, les candidats adresseront une enveloppe format A4, libellée à leur nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur au :**

**Lycée Pierre Mendès-France Avenue Yitzhak Rabin BP 17  
13741 Vitrolles Cedex  
à l'attention de Mme Marie-Claire VERITE**

*Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*